

mat

montpellier agglo triathlon
www.mat.org

JOURNÉE DU SPORT DE PIGNAN

DIMANCHE 18 MARS 2012

RANDO VTT À PARTIR DE 8H

8 KMS
20KMS
40 KMS

COURSE À PIED 10H

5 KMS
10KMS

ANIMATIONS ENFANTS

AVEC LA PARTICIPATION DES RANDONNEURS VTTISTES DE PIGNAN



CHEQUE ESP

BULLETIN D'INSCRIPTION JOURNÉE DU SPORT

COURSE A PIED		DOSSARD	RANDONNEE VTT	
<input type="checkbox"/> 5 KM 5€	<input type="checkbox"/> 10 KM 10€	<input type="checkbox"/> 10 KM LICENCIE FFA 8€	<input type="checkbox"/> 8 KM 5€	<input type="checkbox"/> 8 KM ENFANTS et PIGNANAIS GRATUIT
			<input type="checkbox"/> 21 KM 8€	<input type="checkbox"/> 21 KM LICENCIE FFC 7€
			<input type="checkbox"/> 40 KM 8€	<input type="checkbox"/> 40 KM LICENCIE FFC 7€

Nom		Prénom	
Adresse			
CP Ville			
Portable			
Email			
Date de naissance / /		Sexe M F	
N° Licence		Club	
Je m'engage à respecter le CODE DE LA ROUTE ainsi que le règlement de l'épreuve ci-dessous lors de la Journée du sport de Pignan 2012 sous peine d'engager ma responsabilité personnelle.			
Autorisation parentale pour les mineurs :			
Je soussigné(e) responsable légal, autorise mon fils, ma fille à participer à la Journée du sport de Pignan 2012.			
Fait à		Le .. / .. /	
		Signature	

VEZ VOUS INSCRIRE OU RETIRER VOTRE DOSSARD TOUTE LA SEMAINE CHEZ TEMPS COURSE DU LUNDI 12 AU SAMEDI 17 MARS 2012

RETRAIT DES DOSSARDS DIMANCHE 18 MARS AU PARC DU CHÂTEAU DE PIGNAN A PARTIR DE 7H00

DOCUMENTS À FOURNIR

- ➔ **REGLEMENT** à l'ordre du MAT
- ➔ **POUR LES LICENCIÉS** : copie de la licence 2012
- ➔ **POUR LES NON LICENCIÉS (course à pied seulement)** : Certificat médical (moins d'un an) pour la pratique de la course à pied
- ➔ **POUR LES PIGNANAIS** : Justificatif d'adresse

A envoyer avant le 12 MARS 2012 à

**MONTPELLIER TRIATHLON
JOURNÉE DU SPORT
551 RUE METAIRIE DE SAYSET
34070 MONTPELLIER**

REGLEMENT DES RANDONNEES VTT

La journée du sport à Pignan, comprend une randonnée sportive VTT organisée par le MAT, sous la réglementation FFC, proposant 3 parcours aux participants (familial de 8 km, sportif de 21 km et confirmé de 35 km). Seuls les VTT, les tandems VTT et éventuellement les VTC (sur le petit parcours) sont acceptés sur les trois circuits. Les vélos doivent être en bon état de fonctionnement : embout de guidons « bouchés », absence de parties saillantes, freins en parfait état de fonctionnement. La randonnée est une épreuve non chronométrée et ne donnera pas lieu à un classement.

Les participants sont considérés comme en excursion personnelle. Le parcours se fera à allure libre dans le strict respect du code de la route et de la législation du code forestier et des autres usagers de la ville et de la « colline ». Dans les collines ne vous écarter pas des chemins balisés, ne jeter pas de détritus respecté la faune et la flore. Les différents parcours seront fléchés au sol et sur des panneaux directionnels. Les parties techniques seront également signalées. Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Le port du casque rigide et homologué est « OBLIGATOIRE » pour tous les participants.

L'engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que se soit. Pour les jeunes de moins de 18 ans une autorisation parentale est obligatoire. Les organisateurs peuvent être amenés à modifier les parcours ou annuler l'épreuve en cas de force majeure. Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile organisateur, mais décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutif à un mauvais état de santé, en cas de vols, détérioration de matériels individuel. Chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l'occasion de la randonnée, sur tout support y compris les documents promotionnels et ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

REGLEMENT DES COURSES A PIED

La course à pied de Pignan se court individuellement. L'épreuve se répartit en 2 courses : une course de 5km et une course de 10km. Les 2 courses se courent sur les routes et chemins de la Ville de Pignan ainsi que sur les communes voisines. Chaque coureur doit respecter son parcours ainsi que le code la route. Les licenciés devront présenter obligatoirement leur licence le jour de l'épreuve. Les non licenciés devront présenter obligatoirement un certificat médical de non contre indication à la pratique sportive en compétition de moins d'un an.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, accidents ou défaillances dus à un mauvais état de santé ou au non respect des règles de course. Des ravitaillements sont prévus sur chaque course (voir site de l'organisation).

Les coureurs et leur ayant droit acceptent de ne pas engager de poursuites envers l'organisateur en cas d'accident. Cette course à pied bénéficie d'une assurance souscrite auprès des AGF. L'organisation se réserve le droit de changer les parcours en cas d'intempéries ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure (dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés déduits des frais d'organisation). En cas d'absence du coureur, celui-ci ne sera pas remboursé.

L'organisateur met en place un plan d'organisation des secours comprenant médecin(s), ambulance(s), secouriste(s) et signaleur(s). Chaque coureur doit assistance à toute personne en difficultés et avertir l'organisation.

Chaque coureur accepte que l'organisateur diffuse les résultats et les photos sur le site de l'organisateur et de ses partenaires, ainsi que la presse.

Retrait des dossards et inscriptions dimanche 20 mars à partir de 7H (jusqu'à 30min avant la course).

Pour le 5kms, briefing obligatoire pour les concurrents à 9h30, départ de course à 10h.